



POLITIQUES PUBLIQUES

La "sécurisation" à l'école en question

par Alain Sousa

Une opération de "sécurisation" s'est déroulée dans les collèges et lycées de France en janvier 2005. Le but : lutter contre les violences scolaires. Bilan : une centaine de jeunes interpellés, principalement pour détention de cannabis... Un coup médiatique très critiqué. Mais ces opérations, surtout destinées à lutter contre l'usage de drogues, devraient se multiplier. Est-ce réellement là le meilleur moyen de faire connaître la loi et de protéger les jeunes ?

Il est 8 heures du matin. Les élèves de ce petit lycée de banlieue arrivent devant les grilles pour retrouver leurs copains avant de monter en classe, quand ils sont accueillis par des hommes en bleu accompagnés de chiens... La scène s'est produite un peu partout en France, le 6 janvier 2005. Le motif ? La "sécurisation" des établissements scolaires.

Plus de 4000 policiers et 4000 gendarmes mobilisés, 1800 établissements scolaires visés. Les ministères de l'intérieur, de la justice et de l'éducation n'avaient pas fait les choses à moitié... Non, il ne s'agissait pas de rendre plus sûrs les passages piétons aux abords des écoles, mais de protéger collégiens et lycéens contre eux-mêmes. Principaux visés par cette opération de "sécurisation": des établissements scolaires réputés "sensibles". Particularité de l'opération : celle-ci avait été annoncée la veille à la télévision par Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur. Une information reprise dans les journaux télévisés et les radios. Résultat : les 8000 policiers et gendarmes ont pratiqué 101 interpellations, dont 75 pour "infraction à la législation contre les stupéfiants".

Coup médiatique...

Les réactions ont bien sûr été vives face à cette opération très médiatisée. Ainsi, les syndicats enseignants ont souligné l'inutilité de ce type de mesures, surtout si elles sont précédées par une annonce dans les médias. Il est vrai que les seuls lycéens interpellés sont ceux qui n'avaient pas regardé la télévision la veille. Pour le gouvernement, il ne s'agissait pas de réaliser un coup de filet, mais de prévenir les élèves de ce qui les attend à l'avenir, car les prochaines opérations de sécurisation devraient se faire "sans avertissement". Le syndicat des enseignants SNES-FSU a dénoncé "le caractère avant tout spectaculaire d'une telle opération". Selon l'organisation, "le message ainsi adressé par les

pouvoirs publics à l'école est à l'opposé de la démarche éducative qui devrait être la première priorité de leur action".

Autre point vivement critiqué : la stigmatisation de certains établissements. Déjà connus pour être difficiles, les lycées et collèges visés risquent d'être totalement mis au banc par la présence régulière des forces de l'ordre, contrôlant entrées et sorties. Outre les doutes à propos de l'efficacité de l'opération, celle-ci risque ainsi d'avoir de nombreux effets délétères. D'ailleurs, même certains syndicats de police ne s'y sont pas trompés, et dénoncent également une manœuvre médiatique à l'efficacité douteuse. Côté lycéens, les avis semblaient mitigés. Ainsi, parmi les témoignages recueillis par les médias, on pouvait noter des paroles indignées, mais aussi des élèves qui se disaient rassurés par ces opérations. Néanmoins, syndicats enseignants et lycéens dénoncent les choix du gouvernement. Selon eux, si les problèmes de violence et de délinquance ont pu se multiplier au sein des établissements, il faudrait surtout blâmer la suppression de plusieurs milliers de postes d'encadrement (aides-éducateurs et surveillants).

A noter également, le problème des enfants sans papiers, tel que le souligne le collectif Education sans frontières, qui lutte pour leur régularisation. Cette organisation dénonce une action qui va rendre *"encore plus précaire la situation des milliers d'élèves sans papiers qui fréquentent les établissements scolaires. Ces jeunes qui vivent au quotidien dans la peur d'un contrôle d'identité, synonyme d'expulsion, sont les premiers visés par cette opération"*. Un problème d'autant plus important que les établissements visés, fréquemment classés en zone d'éducation prioritaire, sont ceux qui accueillent bien souvent le plus d'enfants en situation irrégulière.

Une volonté de rapprochement

Mais cette opération n'a pas été décidée du jour au lendemain. Il s'agissait en fait de mettre en pratique un protocole d'accord signé entre l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur le 4 octobre 2004 à Dreux. Celui-ci a pour but *"d'améliorer la sécurité des établissements scolaires tant à l'intérieur qu'à leurs abords, par un renforcement de la coopération entre les différents services de l'Etat, et en privilégiant la prévention de la délinquance, le traitement de la violence et de la délinquance, l'assistance aux élèves en danger, l'aide aux parents et plus généralement à tous les membres de la communauté éducative."*

Dans les faits, ce protocole est censé améliorer la collaboration entre forces de l'ordre et établissements scolaires. Ainsi, le texte prévoit qu'un policier ou gendarme sera désigné comme correspondant pour chaque collège ou lycée. Ce qui doit théoriquement permettre l'échange d'informations et des actions communes. Mais cet agent de liaison n'a pas un rôle uniquement passif. En effet, il est chargé, selon le protocole, de *"la mise en place de surveillances et d'opérations de contrôle visant en particulier la consommation et le trafic de stupéfiants et le racket aux abords des établissements, dans les transports scolaires et, avec l'accord des chefs d'établissement, au sein même des établissements"*. Les opérations de sécurisation telles que celles organisées en janvier dernier devraient donc être suivies d'autres actions, non plus uniquement à l'entrée du collège ou du lycée, mais dans les bus par exemple et même au sein des classes ! Et si le racket est théoriquement l'une des cibles, l'objectif principal est bien entendu la lutte contre les drogues. Certes, en la

matière, le protocole n'est pas uniquement répressif. Un volet prévention est institué, avec des *"actions de prévention et d'information sur les toxicomanies, qui s'inscriront notamment dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues [...]. L'un des objectifs de cette collaboration est d'établir un dialogue avec les jeunes et d'améliorer leur rapport à la loi"*. Il est clair que des "descentes" de polices au sein même des établissements devraient certainement faciliter le dialogue ! Le volet "sécurisation" risque fort de réduire à néant les éventuelles démarches en matière de prévention.

Reste à savoir si les ministères de l'éducation et de l'intérieur vont multiplier les opérations de "sécurisation", ou si celles-ci resteront exceptionnelles. Ils seront certainement plus hésitants à l'avenir, au vu de la mobilisation des lycéens face à la réforme du baccalauréat en février et mars derniers. Néanmoins, cette démarche de l'éducation nationale semble marquer l'impuissance des pouvoirs publics à établir une réelle démarche pour traiter les problèmes qui peuvent toucher collégiens et lycéens. Le choix de la répression, par ces actions de sécurisation, montre l'échec à élaborer des réponses satisfaisantes et mettre en place des politiques de prévention et d'information. Le remède risque fort d'être pire que le mal...